

VILLE DE VETHEUIL

Délibération 2026-10

LE JEUDI 12 MARS DEUX MIL VINGT SIX A DIX-NEUF HEURES LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

**PRESENTS** : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO, M Thierry DUBOIS, M Laurent DUGAS, M Olivier ROUCHE, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, M Philippe BEUGNON, Mme Christine GIBAUD, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

**SECRETARE** : Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

nombre de conseillers :  
en exercice : 13  
présents : 10  
votants : 11  
quorum : 7

**PROCURATIONS** :

M Didier DUFOURMANTEL donne procuration à M Thierry DUBOIS

**ABSENTS EXCUSES** :

M Romuald SEITÉ  
M David LE GLANIC

**COMPTE FINANCIER UNIQUE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2025**

Madame le Maire présente le compte financier unique 2025 Eau et Assainissement

Il se décompose comme suit :

**EXPLOITATION** :

Dépenses :	469 383,46 €
Recettes :	491 276,74 €
Report 2024 :	8 251,48 €
Total résultat d'exploitation R002 :	30 144,76 €

**INVESTISSEMENT** :

Dépenses :	476 859,76 €
Recettes :	483 018,27 €
Résultat d'investissement 2025:	6 158,51 €
Report exercice 2024 :	83 818,14 €
Total résultat d'investissement :	89 976,65 €
RAR 2025 :	- 20 000,00 €
Total résultat d'investissement R001 :	69 976,65 €
Report au compte 001 budget communal :	20 000,00 €

Madame le Maire quitte la séance de conseil et ne participe pas au vote du compte financier unique  
Madame Isabelle Lépiciier-Caputo désignée par l'assemblée préside la séance de conseil en l'absence de Madame le Maire.

Le conseil municipal,

**DECIDE** à l'unanimité de reporter les excédents 2025 sur le budget 2026.

Le vote a lieu, conformément à la réglementation, en l'absence de Madame le Maire.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219506516-20260312-2025\_10CFUR

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte financier unique eau et assainissement 2025.

Le Maire  
Dominique HERPIN-BOULENAT



La secrétaire de séance  
Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le : 17/03/2026  
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :  
Publié le : 17/03/2026  
La présente délibération peut faire  
l'objet d'un recours dans un délai  
de deux mois devant le Tribunal Administratif  
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219506516-20260312-2025\_10CFUR